

Procès-verbal
Réunion de l'exécutif du CORÉMONT
Réunion virtuelle (Zoom)
29 août 2024 à compter de 19h00

Présents¹

Section locale et rôle

Comité exécutif	
Jean-Nicolas (JN) Minville	UEDN 10511, Président
Réginald Bernatchez	UCET 10102, VP
Marie-Hélène (MH) Leclerc	UEDN 10511, Secrétaire
Lyne Cartier	SEIC 10437, Trésorière, présidente du Comité des femmes de la Montérégie et présidente du Comité des groupes d'équité de la Montérégie
Marie-Claude (MC) Dupont	SEIC 10469, VP SST
Frédéric Prigot	SEIC 10469, VP Éducation et vice-président du Comité des droits de la personne de la Montérégie
Jenny Lee McLaughlin	SEIC 10469, présidente du Comité des jeunes de la Montérégie

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ouverture de la réunion : 19h00

2. Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière réunion du 2 juillet 2024

Ce point sera couvert à la prochaine réunion de l'exécutif du CORÉMONT.

¹ Pour alléger le texte, tous les genres sont inclus dans le genre masculin.

3. Finances

Le CORÉMONT disposera de 400\$ pour les frais de mobilisation.

4. Mobilisation sur le télétravail

JN Minville demande aux membres de l'exécutif de suggérer un lieu de travail où organiser la mobilisation, qui aura lieu le 5 septembre 2024. MH Leclerc suggère un bureau de Service Canada, où il y a beaucoup de femmes qui travaillent et qui doivent concilier travail et famille. Frédéric Prigot et Jenny McLaughlin suggèrent le centre d'appels de Service Canada, qui est particulièrement touché par la nouvelle politique sur le télétravail et qui est situé à un endroit névralgique sur le réseau routier. Lyne Cartier suggère d'ajouter un lieu de mobilisation dans le stationnement de l'immeuble de Services Canada et d'Anciens Combattants Canada sur la rue Douglas à Saint-Jean-sur-Richelieu. Ces deux lieux de mobilisation sont retenus.

JN Minville demande qu'il y ait un membre de l'exécutif du CORÉMONT à chaque endroit pour superviser la mobilisation (comme éviter les initiatives des membres) et faire un discours. MC Dupont se porte volontaire pour la mobilisation à Longueuil, et MH Leclerc et Lyne Cartier pour celle de Saint-Jean-sur-Richelieu.

JN Minville encourage aussi les membres d'inonder le système des relations de travail de griefs au sujet du télétravail.

JN Minville dit qu'il n'a pas de matériel de l'AFPC pour le moment, et qu'il y en aura peut-être la semaine prochaine. Lyne Cartier demande combien de temps l'activité durera, et JN Minville dit qu'elle durera environ 30 minutes. Frédéric Prigot confirme que lui et ses collègues ont 30 minutes de lunch. MC Dupont dit que les heures de dîner vont de 12h00 à 14h00 pour le centre d'appels.

JN Minville confirme qu'il sera là pour amener et ramener le matériel. Il dit que le CORÉMONT peut créer un budget pour imprimer du matériel, et il demande un volontaire pour s'y mettre. Lyne Cartier se porte volontaire pour aller chez un imprimeur. Jenny McLaughlin suggère de faire imprimer du matériel qui est réutilisable, car le télétravail représente un long combat à venir.

Frédéric Prigot demande s'il faut des permissions légales pour la mobilisation. JN Minville dit qu'il ne faut pas bloquer la circulation, et qu'il n'est pas nécessaire de fournir un itinéraire aux autorités policières.

Lyne propose que le CORÉMONT se réserve un budget de 500\$ pour la mobilisation du 5 septembre 2024 pour les deux endroits. MC Dupont appuie la proposition.

Communication : JN Minville dit que l'information se rendra aux membres de toutes les manières possibles. JN Minville suggère que les responsables apportent des crayons feutres sur les pancartes, et qu'ils prennent des photos pour la page Web du CORÉMONT.

5. Varia

JN Minville a envoyé un courriel durant l'été concernant la participation des membres de l'AFPC à l'exécutif des conseils de districts; ces derniers doivent être 1) accrédités par leur section locale, et 2) proposés et appuyés par les membres qui assistent aux réunions des conseils de districts et qui ont le droit de vote.

Frédéric Prigot suggère que les sections locales soient bien informées des paramètres de participation à l'exécutif des conseils de districts et du droit de vote lors des réunions. Réginald Bernatchez demande si c'est obligatoirement le président de la section locale qui doit désigner les membres qui ont le droit de vote. JN Minville dit que si le président ne désigne pas les membres qui détiennent le droit de vote, un membre élu de l'exécutif de la section locale peut la désigner. Frédéric Prigot recommande de rappeler le nombre de membres par section locale qui peut avoir le droit de vote lors des réunions. JN Minville compte assister aux assemblées générales annuelles des sections locales pour présenter le CORÉMONT et rappeler les règlements sur le nombre de membres présents ayant le droit de vote.

JN Minville demande si le CORÉMONT s'en tient au statu quo (être délégué accrédité par la section locale) ou adopte la méthode de l'AFPC pour la représentation des membres à l'exécutif (voir le premier paragraphe du point 6 des Statuts et Règlement de l'AFPC). Les membres de l'exécutif ont voté, et, à une majorité de 4 membres contre 3, il a choisi la méthode de l'AFPC. JN Minville propose de défendre la décision devant les membres du CORÉMONT en disant qu'elle s'harmonise avec la façon de faire de l'AFPC lors des congrès.

Lyne demande aux VP SST et Éducation de donner un rapport écrit avant les réunions pour aider la secrétaire à écrire le procès-verbal.

6. Fin de la réunion

20h36